

APPEL A PROJETS 2024

« Jeunesse, engagement, continuité et qualité éducative »

Version 1 – 22 janvier 2024

Le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) de l'Orne souhaite rendre plus lisible les politiques publiques de jeunesse, d'engagement et d'éducation populaire dont elle a la charge, et en particulier celles susceptibles de justifier des financements aux partenaires porteurs de projets dans le domaine de la jeunesse, de l'engagement, de la continuité et de la qualité éducative.

Pour ce faire, il est fait le choix, à compter de l'année 2024, de centraliser au sein d'un même appel à projets l'ensemble des domaines thématiques pouvant donner accès à subventions. La définition de ces thématiques s'appuie à la fois sur des éléments du diagnostic départemental, notamment l'enquête sur les besoins des acteurs du loisir éducatif conduite en 2021-2022 et sur des éléments de cadrage national :

- 1- Expérimentations pédagogiques en accueils collectifs de mineurs (ACM), projets innovants et/ou structurants**
- 2- Formations et sensibilisations en direction des acteurs du loisir éducatif, acteurs des ACM en particulier**
- 3- Accompagnement au développement de projets éducatifs de territoire (PEDT) et plans mercredis (PM)**
- 4- Soutien aux démarches d'accès aux droits et à l'information des jeunes, soutien au réseau information jeunesse de l'Orne et au déploiement de la boussole des jeunes**
- 5- Soutien aux initiatives de jeunes**
- 6- Développement territorial du service civique**
- 7- Soutien aux colos apprenantes**

Le présent document a pour ambition de définir des orientations générales pour chaque thématique présentée sous forme de fiches. Pour certaines d'entre elles, elles renverront à des appels à projets spécifiques détaillés. Pour d'autres, elles seront complétées ou réajustées en cours d'année 2024, en fonction des évolutions du cadrage national. Dans cette hypothèse, une version actualisée du document serait diffusée.

Thématique	1- Expérimentations pédagogiques en accueils collectifs de mineurs (ACM), projets innovants et/ou structurants
Actions susceptibles d'être soutenues	Tout projet pédagogique ou projet d'animation en accueil collectif de mineurs revêtant un caractère d'expérimentation, d'innovation ou structurant pour la structure porteuse.
Publics cibles	Enfants et adolescents fréquentant les accueils collectifs de mineurs régulièrement déclarés auprès du SDJES de l'Orne : accueils de loisirs périscolaires, accueils de loisirs extrascolaires, dont activités accessoires (« mini-camps »), accueils de jeunes, séjours de vacances, séjours courts, séjours spécifiques, accueils de scoutisme
Profil des structures porteuses	Organisateurs d'accueils collectifs de mineurs : <ul style="list-style-type: none"> - Associations - Collectivités territoriales
Éléments de cadrage, priorités	<p><u>Pourront être financés, au service du projet :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat de matériel pédagogique - Réaménagements de locaux - Intervenant(s) extérieur(s) apportant des compétences techniques spécifiques - Temps de conception, de préparation et de mise en œuvre du projet - Temps de formation des équipes (voir aussi volets accompagnement PEDT/PM et formation du présent appel à projets) <p><u>Une attention particulière sera portée aux propositions relevant de thématiques et démarches prioritaires pour le SDJES :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - ACM engagés dans des démarches d'éducation à l'environnement et au développement durable signataires de la charte départementale (pour le soutien de ce type d'action, la signature de la charte est indispensable) - ACM engagés dans des projets pérennes d'éducation artistique et culturelle, notamment installation d'espaces scéniques et de jeu théâtral, valorisation de la littérature jeunesse en ACM, danse, musique... - ACM développant des activités physiques et sportives vectrices de santé, de diversité dans les profils des pratiquants, et/ou promouvant les valeurs de l'olympisme - ACM travaillant des démarches structurées d'inclusion d'enfants en situation de handicap et/ou à besoins spécifiques - ACM développant des projets d'animation scientifique, technique ou numérique - ACM favorisant l'éducation citoyenne, l'ouverture aux autres dans leur diversité, la prise d'initiative et de décision des publics - ACM prévoyant des projets mémoriels, notamment en lien avec le 80^e anniversaire du débarquement de Normandie - ACM inscrits dans des démarches PEDT et plan mercredi <p><u>Les projets d'animation retenus devront nécessairement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être engagés sur l'année civile 2024 - Décrire de façon concrète les modalités de mise en œuvre et les justifier (objectifs opérationnels, profils des publics effectifs, contexte du projet, nombre et contenus des séances...) - S'inscrire dans le temps (cycles, parcours...) et prévoir une forme de progression et d'acquisition de savoirs - Prévoir des modalités d'évaluation qualitative et quantitatives pertinentes - Nourrir un axe prioritaire du projet éducatif et/ou pédagogique en vigueur, ces liens aux priorités du projet éducatif et/ou du projet pédagogique devront être décrits - Solliciter une subvention au SDJES ne dépassant pas 80% du cout global de l'action <p>A titre indicatif, les montants de soutien pour les actions retenues par le SDJES sur ce volet de l'appel à projet ont vocation à se situer dans une fourchette allant de 500 à 4000 euros.</p>
Procédure administrative de dépôt des dossiers	<p>Dépôt des demandes via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login</p> <p>Libellé et code subvention : Libellé : « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394</p>

Calendrier de dépôt et d'instruction	Dépôts avant le 31 mars 2024 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles
Contacts	Gestionnaire : Hélène GUEUDRE - 02 33 32 42 97 - sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr Conseiller : Arthur LEPELLETIER – 02 33 32 50 24 – arthur.lepelletier@ac-normandie.fr

Thématique	2- Formations et sensibilisations en direction des acteurs du loisir éducatif, acteurs des ACM en particulier
Actions susceptibles d'être soutenues	<p><u>Formations « Ingénierie de projet » dans le champ du loisir éducatif</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la qualité des projets éducatifs de territoire (PEDT) - amélioration de la qualité des plans mercredis (PM) - amélioration de la qualité des projets éducatifs (PE) en ACM - amélioration de la qualité des projets pédagogiques (PP) en ACM <p><u>Formation « Supports d'animation » vecteurs de qualité éducative</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - pratiques physiques et sportives vectrices de santé et d'inclusion - pratiques artistiques et culturelles, dont notamment rencontres avec des artistes et structures culturelles - pratiques scientifiques, techniques et numériques - pratiques d'éducation à l'environnement et au développement durable - pratiques d'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République - pratiques spécifiques d'animation avec les publics adolescents, notamment accompagnement de projets - pratiques spécifiques d'animation avec les 2-6 ans - départs en séjours avec hébergement - pratiques promouvant les compétences psycho sociales (CPS) - sensibilisations à la lutte contre tous types de violences
Publics cibles	<p>Elus référents de PEDT et de plan mercredis Coordonnateurs de PEDT et de plan mercredis Directeurs, coordonnateurs, responsables de services éducation, animation, enfance-jeunesse (collectivités et associations) Organismes d'ACM Directeurs d'ACM animateurs d'ACM</p>
Profil des structures porteuses	<p>Associations d'éducation populaire Organismes de formation certifiés QUALIOPI</p>
Eléments de cadrage, priorités	<p><u>Une attention particulière sera portée aux propositions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - permettant de reconstituer des dynamiques de réseaux d'élus, de coordonnateurs, de directeurs, d'animateurs - favorisant l'interconnaissance, la transversalité, la construction de cultures et actions communes avec d'autres acteurs éducatifs : éducation nationale, éducation spécialisée, éducation artistique et culturelle, éducation à l'environnement et au développement durable, éducateurs sportifs... - pour les formations « supports d'animation », inscrivant les propositions dans le cadre des projets éducatifs et pédagogiques des structures des participants, et prévoyant des projets d'animation s'inscrivant dans les temps (cycles, parcours...) - mettant en avant des démarches inclusives en faveur de publics à besoins spécifiques, notamment les publics en situation de handicap, - territorialisées, identifiant des besoins spécifiques à des échelles infradépartementales, sur des secteurs géographiques (communes, intercommunalités, groupes de communes ou d'intercommunalité en proximité) et/ou structures locales cibles - inscrivant les participants dans la réalisation d'actions concrètes (formation-action) - expérimentant des formats hybrides présentiel-distanciel, voire temps asynchrones - faisant l'objet d'une construction collective entre plusieurs porteurs complémentaires <p><u>Les actions de formation ou de sensibilisation retenues devront nécessairement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrire dans des durées allant de 6 à 24 heures / an - être programmées dans un calendrier construit en concertation avec le SDJES et les membres du COTEC REZORNE - justifier des formats retenus (durées, horaires, calendrier, modalités pédagogiques...) et de leur adaptation aux objectifs annoncés et aux publics visés

	<ul style="list-style-type: none"> - être ouvertes à un minimum de 8 participants et donnant des garanties de mobilisation des effectifs minimums annoncés - être publiées sur le site www.rezorne.org en utilisant la fiche de présentation synthétique dédiée (annexe 1 ci après), à annexer à la demande - prévoyant des modalités d'évaluation qualitative et quantitative pertinentes - suite à la formation, faire l'objet de valorisations sur le site www.rezorne.org (article de restitution de la journée ou du cycle, mise à disposition des ressources produites...) - solliciter une subvention maximale de 800 euros par jour de formation, temps de préparation, d'évaluation et de restitution compris - solliciter une subvention au SDJES ne dépassant pas 80% du cout global de l'action <p>Les propositions s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle seront étudiées. Elles pourront le cas échéant se traduire par des conventionnements pluri annuels.</p>
Procédure administrative de dépôt des dossiers	<p>Dépôt des demandes via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login</p> <p>Libellé et code subvention : Libellé : « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394</p>
Calendrier de dépôt et d'instruction	<p>Dépôts avant le 15 mars 2024 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles</p>
Contacts	<p>Gestionnaire : Hélène GUEUDRE - 02 33 32 42 97 - sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr Conseiller : Arthur LEPELLETIER – 02 33 32 50 24 – arthur.lepelletier@ac-normandie.fr</p>

Thématique	3- Accompagnement au développement de projets éducatifs de territoire (PEDT) et plans mercredis (PM) <i>Orientations susceptibles d'ajustements en cas d'évolution du cadrage national 2024</i>
Actions susceptibles d'être soutenues	<p>Peuvent être soutenues les actions participant au déploiement ou la consolidation de projets éducatifs de territoire (PEDT) et de "plans mercredis". Peuvent notamment être soutenues les actions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation d'un diagnostic territorial - recrutement ou renforcement de poste de coordonnateur de PEDT - élaboration du PEDT et/ou du plan mercredi en articulation avec les autres dispositifs éducatifs territoriaux - aide à l'ingénierie pédagogique - aide à l'ingénierie juridique et administrative - développement des compétences des acteurs éducatifs sur les questions de partenariats - constitution et professionnalisation des équipes d'animation - formations croisées enseignants/animateurs, sur la base du volontariat - aménagement de temps et d'espaces d'échanges interprofessionnels - aménagement d'espaces éducatifs communs (temps scolaires, périscolaires, extrascolaires) - élargissement des PEDT aux 13/17 ans, aux temps extrascolaires (dont colos apprenantes) et aux classes de découverte - implication des parents dans la dynamique de continuité éducative <p>De façon générale, peuvent être soutenues toutes actions structurantes nouvelles contribuant au déploiement ou à la consolidation de la qualité de l'offre éducative péri et extrascolaire sur votre territoire.</p>
Publics cibles	<p>Collectivités territoriales : communes ou EPCI Organisateurs d'accueils collectifs de mineurs : collectivités territoriales ou associations</p>
Profil des structures porteuses	<p>Communes ou EPCI souhaitant développer la qualité de leur offre éducative par la formalisation d'un PEDT Communes ou EPCI souhaitant renouveler, actualiser ou consolider leur PEDT Organisateurs et équipes d'ACM souhaitant adhérer à la charte "plan mercredi" Organisateurs et équipes d'ACM souhaitant renouveler, actualiser ou consolider leur adhésion à la charte "plan mercredi" Association d'éducation populaire accompagnatrice, mandatée par la collectivité ou l'association demandant l'accompagnement</p>
Éléments de cadrage, priorités	<p>Les actions pourront être conduites avec l'appui d'associations, cabinets, laboratoires universitaires, etc. disposant d'une expertise reconnue sur les domaines précités, notamment les mouvements d'éducation populaire partenaires des services de l'Etat et ou de collectivités locales.</p> <p>A titre indicatif, et en fonction des besoins exprimés, les montants des aides par territoire prioritaire pourraient s'inscrire dans une fourchette allant de 4000 à 12000 euros.</p> <p><u>Les projets retenus devront nécessairement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire de façon concrète les modalités de mise en œuvre et les justifier (objectifs opérationnels, calendrier de mise en œuvre, contenus et calendrier des accompagnements le cas échéant...) - Solliciter une subvention au SDJES ne dépassant pas 80% du cout global de l'action - Être engagées avant la fin du premier semestre 2024, elles pourront se poursuivre dans une perspective pluriannuelle <p><u>Priorités :</u></p> <p>1- communes ou EPCI ne disposant pas ou plus de PEDT, organisateurs et équipes d'ACM non engagés dans la charte « plan mercredi » 2- communes ou EPCI arrivant à échéance de conventionnement et souhaitant renouveler leur PEDT, organisateurs et équipes d'ACM arrivant à échéance de conventionnement et souhaitant renouveler leur adhésion à charte « plan mercredi » 3- communes ou EPCI avec un PEDT actif et souhaitant le faire évoluer, organisateurs et équipes d'ACM ayant un « plan mercredi » actif et souhaitant le faire évoluer</p>

Procédure administrative de dépôt des dossiers	<p>Les demandes pourront être déposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par les collectivités ou organisateurs ACM sollicitant un accompagnement - soit par les associations accompagnatrices mandatées formellement par les collectivités ou organisateurs d'ACM <p>Dépôt des demandes via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login</p> <p>Libellé et code subvention : Libellé : « Continuité et qualité éducative – ingénierie pédagogique – PEDT, plan mercredi – Orne » Code subvention : 2814</p>
Calendrier de dépôt et d’instruction	<p>Dépôts avant le 19 avril 2024 pour la première phase d’instruction Dépôts « au fil de l’eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles</p>
Contacts	<p>Gestionnaire : Hélène GUEUDRE - 02 33 32 42 97 - sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr Conseiller : Arthur LEPELLETIER – 02 33 32 50 24 – arthur.lepelletier@ac-normandie.fr</p>

Thématique	4- Soutien aux démarches d'accès aux droits et à l'information des jeunes, soutien au réseau information jeunesse de l'Orne et au déploiement de la boussole des jeunes
Actions susceptibles d'être soutenues	Création d'une structure information jeunesse Déploiement d'une « Boussole des Jeunes » Actions coordonnées des structures du réseau information jeunesse de l'Orne
Publics cibles	Collectivités locales ou associations souhaitant développer une structure « Information Jeunesse » et/ou une boussole des jeunes Collectivités locales ou associations souhaitant s'impliquer dans la dynamique de réseau départemental « Information jeunesse »
Profil des structures porteuses	Collectivités locales ou associations
Eléments de cadrage, priorités	<p>Le label information jeunesse est délivré par l'Etat par l'intermédiaire de la délégation régionale à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) selon les procédures décrites dans l'article ci-dessous : https://www.ac-normandie.fr/information-des-jeunes-123851</p> <p>La boussole des jeunes est un service numérique national en cours de déploiement d'accès à l'information et aux droits pour les jeunes de 15 à 30 ans. Ce service a pour fonction de recenser et expliciter les services mobilisables par les jeunes à l'échelle d'un territoire bien spécifique et faciliter la mise en relation avec le bon professionnel. Il s'appuie sur des animateurs de proximité à l'échelle communale, intercommunale, départementale ou régionale :</p> <p>https://boussole.jeunes.gouv.fr/pourquoi-la-boussole-des-jeunes</p> <p><u>Aides à la création de structures IJ ou de boussoles des jeunes</u></p> <p>Pour le département de l'Orne, les aides à la création d'une structure IJ ou d'une Boussole des jeunes prennent la forme d'aides « à l'amorçage », qui sauf cas exceptionnel, sont non renouvelables en année n+1.</p> <p><u>Aides au réseau départemental IJ</u></p> <p>Peuvent être soutenues ici les actions concertées à l'échelle de réseau départemental IJ qui participent à sa dynamisation : supports pédagogiques mutualisés, supports de communication mutualisés, évènements co organisés...</p> <p><u>Projets innovants de déploiement des outils d'accès aux droits des jeunes par l'intermédiaire des structures IJ ornaïses et des boussoles des jeunes</u></p> <p>Peuvent être soutenues ici les actions innovantes renforçant le rayonnement des structures et services IJ. Une attention particulière sera notamment portée sur les projets renforçant la présence de l'IJ en zones rurales et/ou en quartiers politique de la ville ainsi que sur les projets s'inscrivant dans des démarches partenariales avec d'autres structures d'accès au droit et à l'information.</p> <p><u>Les projets d'animation retenus devront nécessairement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être engagés sur l'année civile 2024 - Décrire de façon concrète les modalités de mise en œuvre et les justifier (contexte du projet, objectifs opérationnels, étapes calendrier de mise en œuvre...) - Prévoir des modalités d'évaluation qualitative et quantitatives pertinentes - Solliciter une subvention au SDJES ne dépassant pas 80% du coût global de l'action <p>A titre indicatif, les montants de soutien pour les actions retenues par le SDJES sur ce volet de l'appel à projet ont vocation à se situer entre 1000 à 6000 euros.</p>
Procédure administrative de dépôt des dossiers	Dépôt des demandes via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login Libellé et code subvention : Libellé : « Soutien au réseau information jeunesse Orne » Code subvention : 2815
Calendrier de dépôt et d'instruction	Dépôts avant le 15 juin 2024 pour la première phase d'instruction Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles
Contacts	Gestionnaire : Hélène GUEUDRE - 02 33 32 42 97 - sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr Conseiller : Arthur LEPELLETIER – 02 33 32 50 24 – arthur.lepelletier@ac-normandie.fr

Thématique	5- Soutien aux initiatives de jeunes
Actions susceptibles d'être soutenues	Initiatives collectives de jeunes ornaies qui contribuent à l'animation d'un territoire, qui ont une utilité sociale quelle que soit la thématique retenue : arts et culture, environnement et développement durable, sport, solidarité, promotion de la santé, sciences et techniques, médiation numérique... Les projets relevant d'une obligation scolaire ne sont pas éligibles, ainsi que les projets portés par une structure et simplement proposés à des jeunes (activités, sorties, séjours...)
Publics cibles	Groupes de jeunes de 11 à 30 ans
Profil des structures porteuses	Junior associations, associations dirigées majoritairement par des jeunes de moins de 30 ans Associations ou collectivités territoriales accompagnatrices de projets de jeunes
Éléments de cadrage, priorités	Voir le détail de l'appel à projets « initiatives de jeunes et participation citoyennes » sur la page internet dédiée : https://www.ac-normandie.fr/appel-a-projets-initiatives-de-jeunes-et-participation-citoyenne-125585
Procédure administrative de dépôt des dossiers	Dépôt des demandes via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login Libellé et code subvention : Libellé : Appel à projets 2024 « Initiatives de jeunes et participation citoyennes » Code subvention : 229
Calendrier de dépôt et d'instruction	Dates limites de dépôt des demandes : <ul style="list-style-type: none"> • le 29 mars 2024 (1^{ère} session) • le 2 septembre 2024 (2^{ème} session)* <i>*sous réserve et dans la limite des crédits disponibles</i>
Contacts	Coordination administrative DSDEN de l'Orne - Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr Hélène GUEUDRÉ, 02 33 32 42 97, helene.gueudre@ac-normandie.fr Référents techniques / conseillers Référent DSDEN : Arthur LEPELLETIER, 02 33 32 50 24, arthur.lepelletier@ac-normandie.fr Référent CAF : Frédéric WALLET, caf61-bp-afc61@caf61.caf.fr Référente Conseil départemental : Julie BABIN, 02 33 81 64 74, babin.julie@orne.fr Référente MSA : Coralia NALLAMOUTOU, 02 43 39 43 70, nallamoutou.coralia@mayenne-orne-sarthe.msa.fr

Thématique	6- Développement territorial du service civique L'objectif du présent Appel à projets est d'initier et soutenir des actions départementales ou infra-départementales, permettant le développement qualitatif et quantitatif du dispositif Service Civique, sur les thématiques prioritaires identifiées par le SDJES de l'Orne
Actions susceptibles d'être soutenues	Axe 1 : Accessibilité des publics au service civique Favoriser l'accès de tous les publics jeunes au service civique : en développant une dynamique « d'aller vers » <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de forums, de rencontres, et plus largement, de toutes modalités favorisant les liens entre les publics jeunes et des organismes d'accueil proposant des missions de service civique, - Actions de mobilisation des publics jeunes et de promotion du service civique, - L'organisation de manifestations, de rassemblements, d'instances de concertation des volontaires, issus de différents organismes d'accueil, est fortement encouragée. Ces temps d'échanges et de rencontres doivent permettre aux acteurs locaux et aux jeunes de valoriser leur engagement citoyen et leur implication dans une mission d'intérêt général. Accompagner le développement territorial du service civique, afin de mieux mailler le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - En développant l'accueil de volontaires au sein d'organismes qui n'avaient jusque-là pas ou peu accueilli de volontaires et qui, grâce à l'accompagnement et au soutien proposés, seraient en capacité de développer des missions d'intérêt général conformes au cadre du Service Civique et aux enjeux actuels - En développant des missions attractives et l'accueil de volontaires dans les territoires dépourvus ou pauvres en propositions d'accueil, en prenant notamment en compte les difficultés de logement, de mobilité, ou autres freins constatés - En réalisant un diagnostic de territoire sur les dispositifs Service civique, volontariat international - En permettant d'améliorer le taux de transformation des missions agréées, c'est-à-dire de réduire le nombre de missions non pourvues Favoriser les demandes d'agrément des structures Au travers notamment de la mise en place de : Formation ou création d'outils pédagogiques facilitant la demande d'agrément pour les structures au travers par exemple de : <ul style="list-style-type: none"> - Tutoriels expliquant l'ensemble des étapes dans une demande d'agrément départemental - La mise en œuvre de Formation en présentiel ou en distanciel (mensualisée, bimensuelle) - Un accompagnement à la demande (présentiel ou distanciel) - Autre Axe 2 : Aider à développer des missions en adéquation avec les aspirations des jeunes et les besoins du territoire Il s'agira de prendre notamment en compte les enjeux liés : <ul style="list-style-type: none"> - À l'environnement, au développement durable et à la transition écologique - Aux solidarités, notamment intergénérationnelles, - À l'égalité, femme-homme - Aux luttes contre les violences sexistes et sexuelles - À l'inclusion - À la citoyenneté européenne Axe 3 : Favoriser des actions de coordination et/ou de formations thématiques renforçant la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des organismes, le bien être des volontaires et l'acquisition de compétences autour d'enjeux fondamentaux tels que : <ul style="list-style-type: none"> - La prévention santé, - L'égalité femmes/hommes, - La prévention des discriminations,

	<ul style="list-style-type: none"> - La valorisation des compétences transversales acquises, ... - Le partage d'expériences et la qualité des missions
Publics cibles	<ul style="list-style-type: none"> - Volontaires en cours de mission ou ayant terminé leurs missions - Organismes d'accueil - Tissu associatif du département - Collectivités - Primo-arrivants éligibles - Jeunes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville ou en zones rurales - Organismes agréés
Profil des structures porteuses	<p><u>Sont éligibles :</u> Les organismes agréés ou travaillant en partenariat avec des structures agréées pour l'accueil de volontaires en Service Civique, dont le siège social est domicilié dans l'Orne ou disposant d'une antenne active dans l'Orne</p> <p><u>Le projet peut être porté par :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un organisme unique qui dispose d'un agrément en cours de validité pour l'accueil de volontaires du Service Civique ; 2. Un groupement de partenaires dont le chef de file répond au critère précédent ou peut être une structure non agréée mais éligible au Service Civique qui porte un projet de territoire. Dans le cas où le chef de file n'est pas encore agréé ou ne souhaite pas l'être, il devra obligatoirement être accompagné par un ou des partenaires agréés localement. <p><u>Le porteur de projet doit souscrire aux clauses du CER</u> Le contrat d'engagement républicain (CER) a été créé par l'article 12 de la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République. Le texte du contrat d'engagement républicain est annexé au décret du 31 décembre 20211. Aux termes de ces dispositions, les organismes éligibles à toutes les formes de Service Civique doivent s'engager, par la souscription du CER :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République au sens de l'article 2 de la Constitution 2. à ne pas remettre en cause le caractère laïc de la République 3. à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public <p>La déclinaison particulière du CER au Service Civique est prévue par la loi du 24 août 2021 et intégrée au code du service national (CSN - parties législative et réglementaire). Ce dispositif est en application depuis le 1er janvier 2022.</p>
Eléments de cadrage, priorités	<p><u>Une attention particulière sera portée aux propositions :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Qui permettront le développement du service civique auprès des associations sportives - Permettant de reconstituer des dynamiques de réseaux - Favorisant l'interconnaissance, la transversalité, la construction de cultures et actions communes avec d'autres acteurs : éducation nationale, mission locale, associations, collectivités - Mettant en avant des démarches inclusives en faveur de publics à besoins spécifiques, notamment les publics en situation de handicap, - Inscrivant les participants dans la réalisation d'actions concrètes (formation-action- Recherche Action et échanges de pratique) et/ou pouvant se prévaloir de supports innovants - Expérimentant des formats hybrides présentiel-distanciel - Faisant l'objet d'une construction collective entre plusieurs porteurs complémentaires - Qui prennent en compte les freins à la mobilité et de logement des volontaires <p><u>Les actions retenues devront nécessairement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Être programmées dans un calendrier construit en concertation avec le SDJES - Justifier des formats retenus (durées, horaires, calendrier, modalités pédagogiques...) et de leur adaptation aux objectifs annoncés et aux publics visés

	<ul style="list-style-type: none"> - Ouvertes à un minimum de 8 participants et donnant des garanties de mobilisation des effectifs minimums annoncés - Prévoir des modalités d'évaluation qualitative et quantitative pertinentes - Solliciter une subvention au SDJES ne dépassant pas 80% du cout global de l'action <p>Le montant de l'aide proposée pour chaque projet sera au minimum de 1 000 €</p> <p>Les propositions s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle seront étudiées. Elles pourront le cas échéant se traduire par des conventionnements pluri annuels.</p> <p>Les projets devront garantir le respect des principes fondamentaux du Service Civique</p>
Procédure administrative de dépôt des dossiers	<p>Dépôt des demandes via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login</p> <p>Libellé et code subvention :</p> <p>Libellé : Développement territorial du service civique</p> <p>Code subvention : 315</p> <p>La réponse à l'appel à projets devra présenter la déclinaison opérationnelle du projet et commencer au plus tard le 20 Décembre 2024.</p> <p>Elle mentionnera les dates et périodes précises de l'action, le territoire ciblé, le public visé, les moyens mobilisés, les ressources et partenaires extérieurs sollicités, le budget prévisionnel détaillé.</p>
Calendrier de dépôt et d'instruction	<p>Dépôts avant le 31 mai 2024 pour la première phase d'instruction</p> <p>Dépôts « au fil de l'eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles</p>
Contacts	<p>Gestionnaire administrative : Christine FOURMONT: Tél. 02 33 32 42 54</p> <p>Conseiller : Grégoire CHERRIER : gregoire.cherrier@ac-normandie.fr</p>

Thématique	7- Soutien aux colos apprenantes <i>Orientations susceptibles d'ajustements en cas d'évolution du cadrage national 2024</i>
Actions susceptibles d'être soutenues	Départs en séjours de vacances labellisés « colo apprenante » pour les publics répondant aux critères ci-dessous
Publics cibles	Mineurs souhaitant participer à une « colo apprenante » et : <ul style="list-style-type: none"> - En situation de décrochage scolaire - Domicilié en quartier prioritaire politique de la ville (QPV) - Domicilié en zone de revitalisation rurale (ZRR) - En situation de handicap - Relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) - Dont le quotient familial (QF) est inférieur ou égal à 1500
Profil des structures porteuses	Structures prescriptrices de départs en séjours, assurant l'identification et l'accompagnement des publics éligibles : <ul style="list-style-type: none"> - collectivités territoriales (en priorité) - associations (à défaut, et sous réserve d'accord de la collectivité territoriale d'implantation)
Eléments de cadrage, priorités	Voir le détail des conditions de labellisation des colos apprenantes et de sélection des partenaires financiers prescripteurs sur la page internet dédiée : https://www.ac-normandie.fr/colos-apprenantes-127805 Attention, les départs en colos « classiques » non labellisées ne peuvent pas être soutenus au titre du présent appel à projet.
Procédure administrative de dépôt des dossiers	<ol style="list-style-type: none"> 1- Dépôt de la « fiche candidature prescripteur » renseignée à sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr 2- Si la candidature est validée par la DSDEN, dépôt des demandes de subvention via la plateforme « Le compte asso » : https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login <p>Libellé et code subvention : Libellé : Colos apprenantes Orne Code subvention : 2410</p>
Calendrier de dépôt et d'instruction	<i>En attente de définition pour 2024</i>
Contacts	Gestionnaire : Hélène GUEUDRE - 02 33 32 42 97 - sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr Conseiller : Arthur LEPELLETIER – 02 33 32 50 24 – arthur.lepelletier@ac-normandie.fr

Synthèse – Appel à projets 2024 « jeunesse, engagement, continuité et qualité éducative »

Thématique	Calendrier de dépôt	Procédure de dépôt
1- Expérimentations pédagogiques en accueils collectifs de mineurs (ACM), projets innovants et/ou structurants	Avant le 31 mars 2024 pour la première phase d’instruction Dépôts « au fil de l’eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé : « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394
2- Formations et sensibilisations en direction des acteurs du loisir éducatif, acteurs des ACM en particulier	Avant le 15 mars 2024 pour la première phase d’instruction Dépôts « au fil de l’eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé : « Actions départementales et partenariats politiques jeunesse – Orne » Code subvention : 394
3- Accompagnement au développement de projets éducatifs de territoire (PEDT) et plans mercredis (PM)	Avant le 19 avril 2024 pour la première phase d’instruction Dépôts « au fil de l’eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé : « Continuité et qualité éducative – ingénierie pédagogique – PEDT, plan mercredi – Orne » Code subvention : 2814
4- Soutien aux démarches d’accès aux droits et à l’information des jeunes, soutien au réseau information jeunesse de l’Orne et au déploiement de la boussole des jeunes	Avant 15 juin 2024 pour la première phase d’instruction Dépôts « au fil de l’eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé : « Soutien au réseau information jeunesse Orne » Code subvention : 2815
5- Soutien aux initiatives de jeunes	Avant le 29 mars 2024 pour la 1^{ère} session Avant le 2 septembre 2024 pour la 2^{ème} session* <i>*sous réserve et dans la limite des crédits disponibles</i>	Plateforme « Le compte asso » Libellé : Appel à projets 2024 « Initiatives de jeunes et participation citoyennes » Code subvention : 229
6- Développement territorial du service civique	Avant le 31 mai 2024 pour la première phase d’instruction Dépôts « au fil de l’eau » ensuite sous réserve de crédits restant disponibles	Plateforme « Le compte asso » Libellé : Développement territorial du service civique Code subvention : 315
7- Soutien aux colos apprenantes	<i>En attente de définition</i>	1- Dépôt de la « fiche candidature prescripteur » renseignée à sdjes-61-jeunesse@ac-normandie.fr 2- Si la candidature est validée par la DSDEN, dépôt des demandes de subvention via la plateforme « Le compte asso » : Plateforme « Le compte asso » Libellé : Colos apprenantes Orne Code subvention : 2410

Annexe 1: fiche présentation des formations



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Orne



LOGO PARTENAIRE

FORMATIONS « REZORNE – LE RESEAU DES ACTEURS EDUCATIFS ORNAIS » 2024

INTITULÉ	Intitulé en gras – le plus explicite possible
PUBLIC	Animateurs d'accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires Directeurs d'accueils collectifs de mineurs péri et extrascolaires Coordinateurs de services animation-enfance-jeunesse Elu.e.s en charge de politiques éducatives enfance-jeunesse Autres (personnels éducation nationale, éducation spécialisée, professionnels de la culture,...)
EFFECTIF	X participants minimum à X participants maximum
DUREE	x jour(s)
DATE(s)	
LIEU	
INTERVENANT(s)	
OBJECTIFS DE FORMATION	
CONTENUS ET DEROULEMENT	<u>Contenus abordés :</u> <u>Déroulement de la formation :</u>
MODALITÉS D'ÉVALUATION	
CONTRIBUTIONS PROPOSÉES POUR www.rezorne.org	Compte-rendu ? Mise à disposition de ressources ? Animation d'un espace sur le forum ? ...
CONTACT INSCRIPTION	Prénom Nom Téléphone Mail